



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

HAUTE-GARONNE

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°31-2015-017

PUBLIÉ LE 25 SEPTEMBRE 2015

# Sommaire

## **Préfecture Haute-Garonne**

31-2015-09-25-001 - Arrêté modifiant l'arrêté du 9 décembre 2013 modifié portant composition de la commission d'examen des situations de surendettement des particuliers de la Haute-Garonne (1 page)

Page 3

Préfecture Haute-Garonne

31-2015-09-25-001

Arrêté modifiant l'arrêté du 9 décembre 2013 modifié  
portant composition  
de la commission d'examen des situations de  
surendettement des particuliers  
de la Haute-Garonne

## PRÉFET DE LA HAUTE-GARONNE

Service du pilotage et de la mutualisation interministériels  
Mission coordination

### **Arrêté modifiant l'arrêté du 9 décembre 2013 modifié portant composition de la commission d'examen des situations de surendettement des particuliers de la Haute-Garonne**

Le préfet de la région Midi-Pyrénées,  
Préfet de la Haute-Garonne,  
Officier de la Légion d'honneur,  
Officier de l'ordre national du Mérite,

Vu le code de la consommation, et notamment le titre III du livre III relatif à la procédure de traitement des situations de surendettement des particuliers ;

Vu la loi n° 95-125 du 8 février 1995 relative à l'organisation des juridictions et à la procédure civile pénale et administrative ;

Vu la loi n° 98-657 du 29 juillet 1998 d'orientation relative à la lutte contre les exclusions, et notamment le titre II chapitre 1 ;

Vu la loi n° 2003-710 du 1<sup>er</sup> août 2003 d'orientation et de programmation pour la ville et la rénovation urbaine, et notamment le titre III relatif à la procédure de rétablissement personnel ;

Vu la loi n° 2010-1249 du 22 octobre 2010 de régulation bancaire et financière ;

Vu le décret n° 2010-1304 du 29 octobre 2010 relatif aux procédures de traitement des situations de surendettement des particuliers ;

Vu l'arrêté préfectoral du 9 décembre 2013 portant composition de la commission de surendettement des particuliers de la Haute-Garonne,

Vu le courrier de l'Association française des établissements de crédit et des entreprises d'investissement (AFECEI) ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture de la Haute-Garonne,

Arrête :

**Art. 1<sup>er</sup>.** – L'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté du 9 décembre 2013 susvisé est modifié ainsi qu'il suit, en ce qui concerne les membres de l'AFECEI :

Suppléant : Madame Françoise Hourdequin  
Analyste crédits – Banque populaire occitane  
33-43, avenue Georges Pompidou  
31130 Balma cedex

**Art. 2.** – Le secrétaire général de la préfecture de la Haute-Garonne, le directeur régional des finances publiques de Midi-Pyrénées et du département de la Haute-Garonne et le directeur régional de la Banque de France sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Toulouse, le 25 SEP. 2015

Pour le préfet et par délégation,  
Le secrétaire général,



Thierry Bonnier